Image not found or type unknown

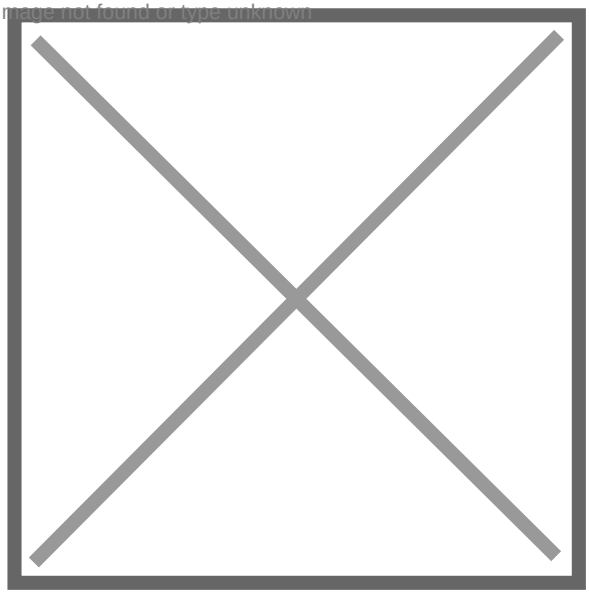

Patrimoine, divorce et remariage

Par **fany**, le **12/05/2008** à **18:33**

Un couple fait l'objet d'une séparation de corps et de biens depuis une dizaine d'année. Or, la femme continue d'utiliser le nom du mari tant pour ses courriers que pour ses achats (d'un véhicule par exemple): en a-t-elle le droit?
Pour se remarier, le mari doit signer un papier prononçant le divorce; est-il nécessaire que la femme le signe aussi et si elle refuse, quelle est la procédure à suivre? Concernant l'union, je ne sais pas si c'était sous régime de communauté ou sous régime de séparation...
Merci de me répondre.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés